

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 05 JUILLET 2016

DELIBERATION N°2016-22

OBJET : Composition de la Commission D'appel D'offres

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : M. IZARD, Mmes HORN, DESMETTRE, AMIEL, MM. CLEMENT, CARON-JOURDA, LAVAL, RASPEAU.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Mme KLINGENFUS, MM. GUERRA, PACE, CADAS, SANCHEZ.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET, MME COUTTENIER.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. FONTES

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Mmes FLOUREUSSES, VOLTO

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

Contenu délibération :

Le Président informe les membres de l'assemblée que le droit applicable en matière de commande publique a été refondu avec l'abrogation du code des marchés publics, dans sa version de 2006, et l'édiction de nouveaux textes organisant cette matière, soit, principalement, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les modalités de composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) des centres de gestion sont désormais fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) selon le renvoi effectué par l'article 101 de l'ordonnance précitée aux articles L 1414-1 et suivants du CGCT.

En conformité avec l'article porté à l'article L 1411-5 du CGCT, la CAO est désormais obligatoirement composée de 6 membres titulaires : le Président ou son représentant ainsi que cinq membres élus au sein de l'assemblée délibérante. Des suppléants sont également désignés en nombre égal à ceux des titulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres du CDG31 comme suit :

Membres titulaires

- M. Bernard SOLERA
- Mme Sylviane COUTTENIER
- Mme Hélène DESMETTRE
- M. Gérard CAPBLANQUET
- M. André CLEMENT

Membres suppléants

- M. Jacques TENE
- M. Edmond DESCLAUX
- Mme France AMIEL
- M. Yves LAVAL
- M. Georges KARSENTI

- précise que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire dans l'ordre de la liste établie ;

- d'abroger la délibération n°2014-19 en date du 16 septembre 2014 portant désignation des membres de la CAO du CDG 31.

Fait à Labège,
Le 05 Juillet 2016

Le Président,

Pierre IZARD